

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANRIVAIN**

Séance du 19 octobre 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de la convocation
11 octobre 2022

Date d'affichage
21 octobre 2022

Objet de la délibération :

Création d'un comité de suivi du projet éolien de Roz Braz secteur LANRIVAIN – SAINT-NICOLAS-DU-PELEM

Monsieur le Maire annonce qu'il serait intéressant de désigner des élus membres du comité de suivi du projet d'éoliennes de Roz Vraz porté par AR VRO ENERGIES sur le secteur LANRIVAIN – SAINT-NICOLAS-DU-PELEM. Ces élus seraient le relais privilégié entre la municipalité et l'entreprise.

Les élus de ce comité participeront aux prises de décision sur certaines thématiques telles que la communication, la concertation, la participation locale, l'accès... Ils seront informés de l'avancée du projet et seront chargés de relayer ces informations au Conseil Municipal.

Les représentants d'ARVRO ENERGIES ayant précisé que la commune de ST NICOLAS DU PELEM a soumis une liste de 6 élus. L'idée est que la représentation soit égale.

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture et publication
ou notification le

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe LE JONCOUR

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Lanrivain, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des conditions sanitaires liées à l'épidémie de covid 19, sous la présidence de **M. Philippe LE JONCOUR, Maire.**

Présents : **LE JONCOUR Philippe, PAMPANAY Fabienne, STEUNOU Sylvie, JOANNOT Alain, PINSON Zofia, LE GALL Anne, RAOULT Bruno, LE ROLLAND Annie, THOMAS Jean-François, CHELIN Denis.**

Absente excusée : **PERCHOC Héléna.**

Secrétaire de séance : **RAOULT Bruno**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'adhérer au comité de suivi du projet éolien de Roz Braz ;
- porte à 6 les candidatures d'élus à proposer ;
- propose pour le représenter :
 - Monsieur Philippe LE JONCOUR, Maire ;
 - Madame Fabienne PAMPANAY, première adjointe au Maire ;
 - Madame Sylvie STEUNOU, deuxième adjointe au Maire ;
 - Madame Anne LE GALL, conseillère municipale déléguée à la voirie ;
 - Monsieur Bruno RAOULT, conseiller municipal ;
 - Madame Annie LE ROLLAND, conseillère municipale.

Fait et délibéré à LANRIVAIN le 19 octobre 2022.